

**ASSUJETTIS PARTIELS
ET
REDEVABLES PARTIELS**

HORS CHAMP
OPERATIONS
NON IMPOSABLES
NON ASSUJETTI

OPERATIONS EXONEREES
OPERATIONS NON
TAXABLES
**ASSUJETTI NON
REDEVABLE**

?

?

MAIS OPTION POSSIBLE
OPERATIONS TAXABLES
SUR OPTION
**ASSUJETTI
REDEVABLE
(sur option)**

DANS LE CHAMP
OPERATIONS IMPOSABLES
ET TAXABLES
ASSUJETTI REDEVABLE

PAR NATURE

PAR DISPOSITION EXPRESSE

COEFFICIENT DE DEDUCTION

Le coefficient de déduction est égal au produit des 3 coefficients précédents

Coefficient d'assujettissement x coefficient de taxation x coefficient d'admission = coefficient de déduction

Proportion d'utilisation
du bien ou service à
des **opérations**
imposables

Proportion
d'utilisation du bien ou
service à des
opérations ouvrant
droit à déduction

Prise en compte de
dispositif
d'exclusion du droit
à déduction